



Méthodologie et Objectifs de la note

Approche basée sur avis d'experts chambre d'agriculture pour établir des projets à 5 ans

Cette approche s'appuie sur des hypothèses de prix des produits et d'évolutions des charges (sur la base des historiques 2023/24).

Ainsi avec l'expertise des équipes entreprise-installation, herbivore, porc, énergie-climat, conseil stratégique entreprise en difficultés, système de cultures innovants et agrobio et économie-emploi nous avons élaboré un référentiel pour établir des prévisionnels à 5 ans.

Nous appliquerons :

- ⇒ une méthodologie CRAB pour tous les services.

Dans ce référentiel nous avons convenu de traiter du prix du lait (conventionnel + AB), de la viande bovine du porc, des céréales et des charges d'achats d'aliments, d'électricité, de GNR, de gaz, des engrais, des semences, des produits phytosanitaires et des ETA.

Il est prévu de réaliser une revoyure tous les ans.

Il s'agit d'un référentiel et chaque projet doit être analysé au travers :

- de ce **prix de vente retenu**. Ce prix sera ajusté en fonction de plus ou moins-values liées à des démarches particulières engagées par l'exploitation ou de caractéristiques spécifiques à l'entreprise. Ces ajustements de prix seront argumentés et justifiés.
- De **l'historique des charges et de leurs évolutions**
- du **prix d'équilibre spécifique** à chaque projet
- et de différents **points de vigilance** pointés dans l'étude prévisionnelle

La sécurisation du projet ne se limite pas à ce référentiel ; elle peut également être intégrée dans chacun des postes, qu'ils soient techniques ou économiques

Un certain nombre de **points de vigilance** sont à observer sur chaque projet et à prendre en compte par chaque futur chef d'entreprise :

- Organisation du travail et besoins en main d'œuvre*
- Coût de reprise, investissements, niveaux de prélèvements privés et d'annuités
- Productivité (L/VL, IC) et notamment faisabilité des résultats techniques dans le cadre de développements prévisionnels d'ateliers parfois très conséquents
- Degré d'autonomie vis-à-vis de l'aliment et efficacité globale
- Situation financière et situation initiale de trésorerie

*un repère « temps de travail » est approché avec le porteur de projet dans le cadre de son accompagnement 3P, ceci grâce à l'outil « Calcuette temps de travail » développé par la chambre d'agriculture. Il s'agit d'une approche à vocation pédagogique et d'alerte et doit être appréhendée avec précaution. Elle est affinée dans l'étude prévisionnelle avec le cas échéant, les points de vigilance et l'identification des leviers d'adaptation.

1. **Aides PAC**

Nous proposons que soit intégrée dans les études prévisionnelles la sensibilité aux aides, en particulier au travers :

- ⇒ De la part des aides dans la rentabilité du projet : ratio aides PAC/EBE
- ⇒ De la prise en compte :

- **Des DPBn**

Base de calcul : 2/3 de (historique DPB + paiement vert). **Le DPBn moyen se situera à 123 €**
Convergence pour les DPBn supérieures à la moyenne : En 2023, ceux supérieurs à 1350 € seront ramenés à cette valeur et en 2025 même chose mais à 1 000 €. De plus en 2025 les DPBn supérieurs à la moyenne convergeront en une fois à - 50 % de l'écart à la moyenne (dans la limite de 30 % de la valeur totale après plafonnement). Ces dossiers représenteront une part minime des dossiers d'installation.
En 2023 pour les DPBn inférieurs à 70 % de la moyenne, convergence à ce niveau. Idem en 2025 pour les DPBn inférieurs à 85 % de la moyenne. Pour les dossiers JA la préconisation sera de solliciter la réserve qui ramènera les DPBn à la valeur moyenne nationale.

- **De l'aide Eco régime**

3 voies d'accès (pratiques agricoles, certifications et Infrastructures AgroEcologiques)

3 niveaux de paiement: 45 et 60 € et 90 € pour les AB

Choix d'intégrer 60 € dans les études sauf pour les exploitations AB (plafond haut).

Des points de vigilances seront à aborder sur des systèmes monocultures et part de maïs très importante dans la SFP.

Bonus haies mais pas de prise en compte dans les études (aide estimée à 7€/ha mais des incertitudes sur les modalités d'entrée dans le dispositif)

- **Du Paiement redistributif**

Maintien du paiement redistributif à **48 €/ha** sur 52 ha

- **De l'aide forfaitaire JA**

Aide forfaitaire de **4400 €/an** sur 5 ans (transparence GAEC)

- **De l'aide maraîchage**

1 500 €/ha avec surface éligible supérieure ou égale 0.5 ha et SAU inférieur à 3 ha

- **Des Aides bovines**

UGB prix fort : mâles et femelles race viande/croisée

UGB prix faible : plafonnement UGB prix fort + race lait et mixte

Maximum de 120 UGB primées (transparence GAEC)

Maximum de 1.4 UGB primées/ha SFP

Maximum de 40 UGB prix faible (transparence GAEC)

Garantie de 40 UGB primées si plafonnement chargement inférieur

Montant retenu : **95 € prix fort et 50 € prix faible**

Concernant **les MAEC**, nous proposons que :

- lorsque les MAEC ne sont pas encore souscrites au moment de la réalisation de l'étude, l'aide correspondante ne soit pas intégrée dans l'étude. Son impact potentiel est analysé au niveau de la marge de sécurité du projet. Nous ferons exception pour les **MAEC PRM** (Protection des Races Menacées) et **API** (Apiculture) pour lesquels nous proposons de prendre en compte des nouveaux contrats de 5 ans. Pour ces MAEC, attention au cahier des charges bien spécifique.

- pour les MAEC déjà en cours sur l'entreprise : les aides sont intégrées dans l'étude jusqu'à la fin de la contractualisation mais pas au-delà (même si l'objectif est de souscrire par la suite une nouvelle MAEC),

2. Références lait

Lait conventionnel prix de base : **410 €/1 000 L**

Lait AB prix de base : **430-450 €/1000 l selon les opérateurs**

Prix des réformes VL sur 5 ans : **4.10 €/kg carcasse**

Charges aliments concentrés : **- 10 % base N-1 2023/2024**

Ce prix de base sera majoré (ou minoré) de la plus-value qualité propre à chaque élevage (taux + qualité). La plus-value moyenne est estimée à env. 20 € en conventionnel et 25 € en AB (vigilance sur les critères de paiement qualité différents selon les opérateurs).

L'analyse de la marge de sécurité, intégrée dans l'EGI, à vocation pédagogique et de prévention des risques vis-à-vis des JA, pourra permettre de tester la robustesse du système et de la trésorerie.

3. références viande Bovine

Vache de réforme Blonde d'Aquitaine : 5.50 à 5.80 €/Kg

Vache de réforme Limousine : 5.50 à 5.70 €/kg

Vache de réforme Charolaise : 5.20 à 5.40 €/Kg

Génisses : Tarif vache réforme + 0.20€/kg maxi

Broutard mâle Blonde d'Aquitaine : 1200 € à 1400 €

Broutard mâle charolais – Limousin : 970 € à 1200 €

- 200 € pour les femelles

Taurillons JB Blonde d'Aquitaine : 5.20 – 5.40 € / Kg

Taurillons JB Limousin : 5.10 – 5.30 € / Kg

Taurillons JB Charolais : 5.00 – 5.20 € / Kg

Taurillons Laitiers pur: 4.30-4.50 € /Kg +0.20 €/Kg pour les taurillons laitiers croisés viandes

Source : Cotation retenues Cas-Types BV Ouest + Web-Agri marché de Cholet. Prix net payé éleveur.

4. Références Porc (NE)

Prix retenu sur 5 ans : **1.65 €/kg prix de base**

Charges achat aliment : **335 €/ T**

Ces valeurs sont adaptées en fonction de la conduite de l'élevage :

- En cas de valorisation des céréales produites (FAF) les prix des aliments seront revus à la baisse (-5 à -40 €/T d'aliment selon le taux d'incorporation et le type de matières premières, céréales ou maïs en engraissement par exemple)
- Selon les performances techniques impactant la plus-value notamment (moyenne de + 0.17 €)
- S'y ajoutent les plus-values contractualisées (label, chartes qualité)
- **Pour les élevages en AB**, le prix retenu est celui contractualisé avec l'abattoir ou le groupement (souvent déconnecté du cadran).

5. Références des céréales et charges cultures

EN CONVENTIONNEL

- **Blé : 180 €/T**
- **Orge/triticales : 160 €/T**
- **Colza : 410 €/T**
- **Maïs Grain : 150 €/T**

Charges cultures (base N-1 2023/2024)

- **Engrais : - 40 % (vigilance sur les stratégies d'achats)**
- **Phytos : + 0 %**
- **Semences : + 0 %**
- **ETA : + 0 %**

- **Blé Fourrager : 320 €/T**
- **Orge : 280 €/T**
- **Colza : 800 €/T**
- **Maïs Grain : 300 €/T**
- **Féverole : 430 €/T**

Le blé meunier n'est pas pris en compte et référencé dans cette note. Le prix sera fixé selon les historiques et contrats existants, en fonction des projets.

6. Références énergies

base N-1 2023/2024

- **GNR : +0%**
- **Electricité :**

Distinguo – de 36 KVA tarif bleu et bouclier tarifaire – **5%**
+ de 36 KVA tarif jaune + **0 %**

Tarif jaune = *supérieur à 2 robots, 120 TNE et 2000 m² poulaillers*

- **Gaz : 0 %**

Prise en compte des situations particulières tel que des achats groupés et autres

7. Références salariat

- **Exploitation employeur**

Simulation salaire net/salaire brut :
<https://entreprise.francetravail.fr/cout-salarie/>

- **Emploi temporaire ou embauche à temps partagé**

Délégation groupement employeur type Terralliance, SDAEC, Finistère
remplacement, SEREMOR, association remplacement 35.....

- **Crédit d'impôts remplacement congés agriculteurs
(Activité avec présence tous les jours de l'année)**

60 % des dépenses plafonnées à 17 j/an
Plafond de 174 €/j soit un montant maximum de dépenses à 2963 € et
un crédit d'impôts plafonnés à 1778 €
Transparence GAEC (limitée à 4)